

**Compte rendu affichage du conseil municipal**  
**du lundi 30 mars 2009**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 35

Présents : 27 puis 30 puis 31 puis 30

Votants : 29 (vote 1) puis 32 (votes 2 à 17) puis 31

**CONVOCATION** du 24 mars 2009

**ETAIENT PRESENTS**

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Georges BUISSON (à partir de 18 h 35 avant le vote 2), Christiane MOLLAR, Georges DAVIET (à partir de 18 h 35 avant le vote 2, et jusqu'à 21 h 25 avant le vote 18), Myriam AUVAGE, Alain YVROUD, Eliane RAMUS, Nicolas VAIRYO, Claudie FRAYSSE, Pascal PELLER, Annie AIMONIER-DAVAT, Jean-Claude CAGNON, Monique VIOLLET, Jean-Jacques MOLLIE, Carole DELROISE (à partir de 18 h 37 avant le vote 2), François GRUFFAZ, Géraldine REBUT, Michel MAURY, Denise PASINI-SCHAUBHUT, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU (à partir de 19 h 10 avant le vote 4), Fabienne PEGAZ, Christian SERRA, Thibaut GUIGUE.

**ETAIENT EXCUSES**

Georges DAVIET (jusqu'à 18 h 35 puis à partir de 21 h 30), Esther ROSSILLON, Pierre-Antoine MISSUD ayant donné procuration pour la séance à Dominique DORD, Sophie ABENIS, Jean-Pierre ANTIGNAC, Hervé BOILEAU ayant donné procuration jusqu'à son arrivée en séance à Christian SERRA.

**ABSENTS**

Georges BUISSON (jusqu'à 18 h 35) et Carole DELROISE (jusqu'à 18 h 37).

**SECRETAIRE** : Thibaut GUIGUE.

**01 – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (C.G.C.T. articles 2122-22 et 2122-23)**

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation depuis la dernière séance.

**02 - ADMINISTRATION GENERALE :**

**a) commission extra municipale de la culture : création et désignation des membres**

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la création de la commission extra municipale de la culture,

- désigne les membres suivants :

⇒ Présidente de la commission : Annie AIMONIER-DAVAT, conseillère municipale déléguée à la culture

⇒ Membres : Sylvie COCHET, Marina FERRARI, Corinne CASANOVA, Myriam AUVAGE, Claudie FRAYSSE, Monique VIOLLET, Jean-Jacques MOLLIE, Carole DELROISE, Michel MAURY, Fatiha BRUNETTI, Fabienne PEGAZ, Christian SERRA.

Les personnes intéressées, extérieures au conseil municipal, pourront s'associer aux travaux de cette commission.

**b) C.L.E.T. (commission locale d'évaluation des transferts de charges) : désignation du représentant du conseil municipal**

Thibaut GUIGUE s'abstenant, le conseil municipal, à la majorité des votants, désigne Michel FRUGIER comme représentant de la ville pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges mise en place entre la C.A.L.B. et ses communes membres.

**c) C.A.O. du groupement de commandes avec la C.A.L.B. : désignation des membres**

Thibaut GUIGUE s'abstenant, le conseil municipal, à la majorité des votants décide de nommer à titre permanent les membres de la C.A.O devant représenter la ville au sein du groupement de commandes avec la C.A.L.B. , et désigne à cet effet :

- Membre titulaire : Corinne CASANOVA
- Membre suppléant : Michel MAURY.

**d) C.A.L.B. : commission d'attribution des emplacements portuaires / désignation des représentants du conseil municipal**

Thibaut GUIGUE s'abstenant, le conseil municipal à la majorité des votants décide de désigner ses représentants au sein de la commission d'attribution des emplacements portuaires mise en place par la C.A.L.B. comme suit :

- Titulaire : Jean-Pierre ANTIGNAC
- Suppléant : Jean-Claude CAGNON

**e) AIX EVENEMENT : désignation des membres de droit**

Claudie FRAYSSE ne prenant pas part au vote, Fabienne PEGAZ s'abstenant et Thibaut GUIGUE votant contre, le conseil municipal à la majorité des votants désigne ainsi qu'il suit les trois représentants du conseil municipal au sein de l'association AIX EVENEMENT :

- ⇒ Christiane MOLLAR, adjoint au maire chargé de la vie associative
- ⇒ Eliane RAMUS
- ⇒ Denise PASINI-SCHAUBHUT.

**03- AFFAIRES FONCIERES**

**a) Place du Rondeau : acquisition d'une propriété préemptée par la C.A.L.B.**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide les acquisitions de terrains décrites dans le rapport de présentation ci-dessus, respectivement de 6 et 5 m2
- autorise le Maire, ou son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**b) Place du Rondeau : acquisition de terrain pour aménagement du carrefour**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide les acquisitions de terrains décrites par le rapporteur et qui concement 6 m2 détachés de la propriété VION, ainsi que 5 m2 détachés de la propriété BONJOUR
- autorise le Maire, ou son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**c) Chemin des Biches : acquisition gratuite de terrain et classement dans la voirie communale**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition gratuite de terrain décrite dans le rapport de présentation ci-dessus,

- approuve le classement du Chemin des Biches dans le domaine public routier communal,
- autorise le Maire, ou son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**d) Chemin des Sources de Saint Simond : cession de terrain au profit de M. et Mme Philippe BERLIOZ**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la cession de terrain décrite dans le rapport de présentation (soit une superficie totale de 5 009 m<sup>2</sup>) au profit de Monsieur et Madame Philippe BERLIOZ,
- autorise le Maire, ou son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**f) Bilan annuel des opérations foncières et immobilières pour l'exercice 2008**

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des opérations foncières et immobilières opérées par la Ville durant l'année 2008.

Ce bilan se résume de la manière suivante : Acquisitions : 455.300,00 €. Cessions : 106.228,00 €.

Le conseil municipal prend acte de la communication ainsi faite.

**04 - RENOVATION URBAINE** (quartier Sierroz / Franklin Roosevelt)

**\* charte pour l'emploi et l'insertion**

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, les chantiers permettront l'embauche, selon diverses modalités, de personnes issues prioritairement du quartier Sierroz/Franklin Roosevelt. Ce dispositif fait l'objet de la charte locale pour l'emploi et l'insertion.

**\* convention pour la gestion urbaine de proximité**

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, une convention de gestion urbaine de proximité permettra la définition des rôles de chaque partenaire, et une déclinaison précise des interventions ilot par ilot.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ approuve le rapport présenté ci-dessus,
- ⇒ autorise le Maire à signer la charte pour l'emploi et l'insertion,
- ⇒ autorise le Maire à signer la convention pour la gestion urbaine de proximité.

**05- HABITAT SOCIAL**

**a) Participation financière de la commune à l'équilibre des opérations de production de logements conventionnés privés ou publics**

L'objectif de cette mesure est de détendre le marché locatif par un dispositif plus incitatif et plus direct que ceux présents actuellement sur la commune ; le marché aixois est asphyxié avec un déséquilibre important entre l'offre et la demande. La proposition faite consiste en plus du PASS-GRL et de ses avantages à solvabiliser les équilibres d'opérations déficitaires et apporter directement une aide auprès des propriétaires acceptant le conventionnement à loyer encadré sur une durée de 6 à 12 ans. Dans le cadre du plan « Habitat 2014 » validé par le conseil municipal le 24 juillet 2008, il est proposé maintenant au conseil municipal de valider la contribution financière de 4 000 € par logement conventionné.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement des dossiers présentés dans le cadre du conventionnement.

**b) Mise en place du PASS FONCIER**

Le « PASS FONCIER » est un dispositif que la ville d'AIX LES BAINS souhaite développer pour faire bénéficier les ménages à revenus modestes, de l'accession sociale à la propriété.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à :

- signer l'accord partenarial avec l'UESL (Union d'Economie Sociale pour le Logement),
- signer tout document nécessaire à l'aboutissement des dossiers présentés en PASS-FONCIER,
- accorder les aides financières minimum exigées en zone C pour actionner le dispositif du PASS-FONCIER à savoir 3000€ pour les ménages composés de 3 personnes et moins, et 4000€ pour les ménages composés de 4 personnes et plus,
- demander aux bénéficiaires le remboursement des aides de la collectivité en cas de changement de situation tel que décrit ci-dessus.

#### **06 - AFFAIRES SCOLAIRES : école élémentaire de Boncelin (création d'une classe complémentaire) / demande de subvention**

A l'unanimité le conseil municipal sollicite le Conseil Général pour l'obtention de la subvention correspondant à cet aménagement de classe complémentaire et autorise le Maire à signer le permis de construire.

#### **07 – AFFAIRES SCOLAIRES : fourniture et livraison de repas pour les restaurants scolaires et le foyer de jeunes travailleurs.**

A l'unanimité le conseil municipal :

- autorise le Maire à lancer la procédure de consultation pour la fourniture et la livraison de repas pour les restaurants scolaires et le foyer de jeunes travailleurs pour les années scolaires 2009/2010 à 2012/2013,
- autorise le Maire, à l'issue de la procédure, à signer le marché avec l'attributaire dans une enveloppe prévisionnelle annuelle de 521 000 € HT.

#### **08 - AFFAIRES CULTURELLES : inventaire du patrimoine / convention de partenariat 2009/2011**

Thibaut GUIGUE s'abstenant, le conseil municipal à la majorité des votants :

- donne un avis favorable à la poursuite de l'inventaire général du patrimoine sur le territoire d'AIX LES BAINS pour les années 2009 à 2011
- approuve le principe de la reconduction d'une convention de partenariat entre la Région Rhône- Alpes et la Ville d'AIX LES BAINS pour mener à bien cette mission
- autorise le Maire à signer la dite convention ainsi que tout document nécessaire à cette mission.

#### **09 – RESSOURCES HUMAINES**

##### **a) modification du tableau des emplois permanents**

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la modification du tableau des emplois permanents pour permettre l'application des décisions prises par les commissions administratives paritaires de catégories A, B et C, qui se sont réunies le 20 février 2009.
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

##### **b) ouverture de postes saisonniers pour 2009**

Conformément à l'article 3 - alinéa 2 - de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ouverture des postes saisonniers pour 2009 et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **10 - APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE**

La présente délibération vise à inscrire notre commune dans l'effort national de relance de l'économie. A ce titre, il convient aujourd'hui de mobiliser l'ensemble des leviers mis à disposition de la ville en vue de relayer, sur notre territoire, l'appui aux acteurs de l'économie et de l'emploi local. Il est ainsi proposé de décider :

- la demande, auprès de la Préfecture, d'un remboursement anticipé du FCTVA 2008 ;
- le redéploiement d'une partie des crédits affectés au budget 2009 en vue de privilégier les investissements de proximité dont la réalisation ou l'engagement d'ici la fin de l'année sont certains ;

Thibaut GUIGUE votant contre, tandis que Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Fabienne PEGAZ et Christian SERRA s'abstenant, le conseil municipal à la majorité des votants, autorise le Maire à signer avec le représentant de l'Etat la convention relative au F.C.T.V.A., et valide le programme de soutien à l'emploi et à l'économie locale présenté.

## **11 – AFFAIRES FINANCIERES :**

### **a) décision modificative n° 1 : mesures comptables**

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Fabienne PEGAZ, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE s'abstenant, le conseil municipal à la majorité des votants, approuve :

- La décision modificative n° 1 d'un montant de 1 402 869 € du budget principal qui procède uniquement à des transferts de crédit ou à des inscriptions de crédit en dépenses / recettes sans incidence budgétaire

- La décision modificative n° 1 du budget parking qui procède à l'inscription des écritures liées aux cautions à recevoir ou à décaisser pour les cartes d'accès (1 000 €) et un transfert de crédit pour payer les droits à la SACEM (400 €).

- La décision modificative n° 1 du budget eaux qui procède à un transfert de crédit de

54 155 € de la ligne travaux à celle d'études et à un complément de crédit pour les écritures d'amortissement (5 116 €).

- Mesures comptables suivantes :

. Dons en nature de diverses immobilisations à des associations caritatives.

. Annulation de titre.

. Émission de titre pour non-encaissement de taxe de séjour.

. Prise en charge de frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur BRUSSE exposant ses œuvres au Musée Faure.

. Approbation de l'encaissement du fonds de concours de 200 000 € au budget parking versé par la C.A.L.B.

### **b) attribution des subventions aux associations prévues à la décision modificative n° 1**

Jean-Jacques MOLLIE ne prenant pas part au vote et Thibaut GUIGUE s'abstenant, le conseil municipal à la majorité des votants approuve l'attribution des subventions aux associations prévues à la décision modificative N° 1, et autorise le Maire à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses.

## **12 – AFFAIRES FINANCIERES : Fiscalité locale / vote des taux pour 2009**

Thibaut GUIGUE votant contre, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Fabienne PEGAZ et Christian SERRA s'abstenant, le conseil municipal à la majorité des votants, décide de reconduire les taux de 2008 sur 2009

	Taux	Bases notifiées	Produit fiscal
<b>Taxe d'Habitation</b>	13,77 %	41.635.000	5.733.140
<b>Foncier Bâti</b>	25,04 %	33.935.000	8.497.324
<b>Foncier Non Bâti</b>	41,92 %	98.600	41.333

Produit fiscal total : 14 271 797 €.

### **13 - AFFAIRES FINANCIERES : catalogue des tarifs 2009 (additif)**

Des tarifs de prêts de matériel du centre technique municipal et du service des espaces verts, sont intégrés dans le catalogue des tarifs. Il en est de même pour une réduction des droits d'inscription à la bibliothèque pour les détenteurs de la carte jeune, ainsi qu'un ajustement de la vacation de police au cimetière en conformité avec la réglementation nationale. Décision votée à l'unanimité.

### **14 – AFFAIRES FINANCIERES :**

#### **a) garantie d'emprunt au bénéfice de La Ribambelle / modificatif**

Renaud BERETTI ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la modification de l'emprunt au bénéfice de « La Ribambelle » pour laquelle la ville a apporté sa garantie à hauteur de 50 %.

#### **b) restructuration du foyer-logement « Grillons 2 » en E.H.P.A.D. : garantie d'emprunt**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la demande de l'O.P.A.C. qui sollicite l'approbation de principe de garantie de la ville pour les emprunts (2 250 000 €) qu'il sera amené à appeler pour les travaux de transformation du foyer logement « Grillon 2 » en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

#### **c) rénovation urbaine : garantie d'emprunt au bénéfice de l'O.P.A.C.**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la demande de l'O.P.A.C. qui sollicite la ville d'AIX LES BAINS pour obtenir sa garantie sur les emprunts qu'il va contracter pour l'acquisition en V.E.F.A. (vente en l'état de futur achèvement) de 38 logements locatifs « Les Rives du Bord du Lac I » dans le cadre de la rénovation urbaine. La garantie de la ville interviendra à hauteur de 50 % de deux emprunts : un emprunt de 3 000 000 € et un autre de 380 000 €.

### **15 - PUBLICATIONS MUNICIPALES / années 2009 à 2013 : lancement de la consultation et signature du marché**

Thibaut GUIGUE votant contre et Hervé BOILEAU s'abstenant, le conseil municipal à la majorité des votants autorise le Maire à signer, à l'issue de la procédure de consultation, le marché de réalisation du magazine municipal et des prestations associées pour les années 2009/2010 à 2012/2013 avec l'attributaire dans une enveloppe annuelle minimum de 75 000 euros HT.

### **16 – AFFAIRES SPORTIVES : soutien de la ville d'ANNECY pour sa candidature aux jeux olympiques**

A l'unanimité le conseil municipal décide de soutenir la ville d'Annecy dans sa candidature pour représenter la France aux jeux olympiques d'hiver en 2018.

### **17 – DEVELOPPEMENT DURABLE : thermographie aérienne / partenariat financier et demande de subvention**

Thibaut GUIGUE s'abstenant, le conseil municipal à la majorité des votants :

- autorise le Maire à signer des conventions de partenariat dont la participation financière globale couvre près de la moitié du montant de l'opération de thermographie aérienne sur la ville
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général.

### **18 – DEVELOPPEMENT DURABLE : principe de l' « auto-partage » / adoption de la charte**

Fabienne PEGAZ s'abstenant, le conseil municipal à la majorité des votants :

- émet un avis favorable au principe de l'auto partage
- autorise le Maire à signer la charte correspondante,
- autorise l'exercice de cette activité sur le territoire de notre commune.

### **19 – TRAVAUX :**

#### **a) galerie de dérivation de la Chaudanne : restauration structurelle et demande de subvention**

Suite à une expertise technique de la chambre souterraine de la Chaudanne entre la rue Davat et la rue de la Chaudanne, des travaux de confortement doivent être réalisés. A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ⇒ de valider cette opération de confortement, estimée par l'expert à un montant prévisionnel de l'ordre de 200 000 € TTC
- ⇒ de mettre en place, dans l'attente des travaux, les dispositions conservatoires fixées par l'expert : interdiction de stationner, confortement provisoire, etc...
- ⇒ de solliciter une subvention auprès du conseil général.

#### **b) arrosage de l'hippodrome et du golf : lancement des travaux et demande de subvention**

Dans le cadre des travaux envisagés en vue de l'arrosage de l'hippodrome et du golf à partir du lac du Bourget, le conseil municipal choisit de valider la solution technique retenue pour la mise en place de la canalisation dans la galerie du Tillet, L'idée est d'utiliser l'eau brute du lac, après avoir cheminée par une canalisation de refoulement empruntant la galerie de décharge du Tillet, construite sous la colline de TRESSERVE. Cette canalisation sera complétée par un bassin tampon au sud de l'hippodrome, et une installation de surpression. L'avant-projet prévoit une dépense estimée à 760 000 € HT et 105 000 € HT pour la station de surpression.

Thibaut GUIGUE s'abstenant, le conseil municipal à la majorité des votants :

- ⇒ valide le principe de lancer cette opération afin de fiabiliser l'arrosage de ces deux équipements majeurs, tout en réalisant de fortes économies de consommation d'eau ;
- ⇒ décide de lancer dès 2009 une première tranche de travaux, dans la limite des crédits inscrits ;
- ⇒ autorise le Maire à signer les marchés de travaux en conséquence ;
- ⇒ sollicite le Conseil Général de la Savoie pour l'ensemble de cette opération, afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible.

c) **salle diocésaine et chapelle Sainte Bernadette : réaménagement et demande de subvention**

Hervé BOILEAU votant contre, le conseil municipal, à la majorité des votants, donne tous pouvoirs au Maire pour mobiliser les subventions maximum, et poursuivre cette action de service de proximité pour les habitants, avec de nouveaux équipements sportifs et socio-éducatifs qui vont être aménagés au sein de l'ancienne salle diocésaine et de la chapelle Sainte-Bernadette. .

d) **entretien des bassins et fontaines : lancement de la consultation et signature du marché**

Thibaut GUIGUE s'abstenant, le conseil municipal à la majorité des votants décide d'autoriser le Maire à signer le marché à contractualiser avec les entreprises, après consultation, en vue de travaux d'entretien des bassins et fontaines de la ville. Il s'agit d'assurer la maintenance de 20 bassins et fontaines. La prestation annuelle est estimée à environ 120 000 € TTC.

**20 - STATIONNEMENT : fourniture d'horodateurs / lancement de la consultation et signature du marché**

Thibaut GUIGUE s'abstenant, le conseil municipal, à la majorité des votants, autorise le Maire à :

- ⇒ lancer une consultation en vue de la fourniture d'horodateurs et à signer les marchés correspondants après avis de la commission d'appel d'offres. Le montant estimé de l'opération est d'environ 950 000 € HT, intégrant la pose des matériels, le système de gestion et d'alerte centralisée, et les solutions monétiques modernes. L'acquisition sera lancée selon une procédure d'appel d'offre pour un marché public à bons de commande passé pour une durée de 3 ans. Le cahier des charges de cette prestation sera établi en concertation avec les commerçants aixois.
- ⇒ signer les marchés, après avis de la commission d'appel d'offres.

**21 – CONSEIL MUNICIPAL : règlement intérieur**

Thibaut GUIGUE votant contre, le conseil municipal, à la majorité des votants, adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

**22 – MARCHES PUBLICS : liste des marchés passés au cours de l'année 2008**

Les services ont établi la liste des marchés publics passés dans l'année 2008 (au total, 122 marchés ont été recensés), qui sont présentés au conseil municipal pour information, conformément à l'article 133 du code des marchés publics. Le conseil municipal prend acte de la communication faite.

**LA SÉANCE EST LEVÉE A 22 HEURES 30.**

En mairie le 06 avril 2009.

**Dominique DORD**  
**Député-maire d'AIX LES BAINS**

**Pour le Maire**  
**le Directeur Général des Services**  
**Alain GABRIEL**